BURKINA FASO

UNITE-PROGRES-JUSTICE

ASSEMBLEE NATIONALE

IV^E^ REPUBLIQUE
SEPTIEME LEGISLATURE

LOI N°019-2018/AN

PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N°2017-015/PRES DU 30 NOVEMBRE 2017 PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE DON N°D224-BF CONCLU LE 22 SEPTEMBRE 2017 ENTRE LE BURKINA FASO ET L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT POUR LE FINANCEMENT ADDITIONNEL DU PROGRAMME D'APPUI AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES (PACT)

L'ASSEMBLEE NATIONALE

Vu la Constitution ;

Vu la résolution n°001-2015/AN du 30 décembre 2015 portant validation du mandat des députés ;

a délibéré en sa séance du 21 mai 2018

et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1 :

Est ratifiée l'ordonnance n°2017-015/PRES du 30 novembre 2017 portant autorisation de ratification de l'Accord de don n°D224-BF, conclu le 22 septembre 2017 entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement pour le financement additionnel du Programme d'appui aux collectivités territoriales (PACT).

Article 2 :

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique

à Ouagadougou, le 21 mai 2018

Pour le Président de l'Assemblée nationale, le Quatrième Vice-président

Salifo TIEMTORE

Le Secrétaire de séance

Abdoulaye MOSSE